

Liste des bénéficiaires et attestation de ratification du personnel

- Le PEI est un Plan d'Épargne Interentreprises créé en application des articles L3333-1 et suivants du code du Travail.
- Le PERCOI est un Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises créé en application des articles L3334-4 et suivants du code du Travail. Une entreprise ne peut adhérer au PERCOI que lorsque ses salariés ont la possibilité d'opter pour un plan de durée plus courte, un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou un Plan d'Épargne Interentreprises (PEI).
- Les entreprises qui souhaitent adhérer au PEI et/ou au PERCOI doivent recueillir l'accord de la majorité des deux tiers de leur personnel (CDI/CDD présents à l'effectif le jour de la signature) pour chacun des dispositifs. Le Comité d'Entreprise ou la Délégation Unique du Personnel (dans les entreprises de moins de 200 salariés) peuvent signer le présent bulletin.

Les salariés ci-dessous marquent leur accord sur l'adhésion de leur entreprise au PEI et/ou au PERCOI et reconnaissent avoir pris connaissance du règlement du plan auquel sera annexée la présente attestation. La ratification par les 2/3 des salariés permet l'ouverture pour chacun des bénéficiaires, y compris ceux n'ayant pas choisi de ratifier l'adhésion sans rendre le versement obligatoire.

Bénéficiaires non salariés (TNS)

N° INSEE (13 premiers chiffres du N° SS)	Nom	Prénom	Adresse	Résident fiscal français Oui/ Non	ATTENTION : Les bénéficiaires non salariés ne peuvent verser que si le seuil d'effectif (au moins un salarié hors apprentis) a été atteint pendant plus de six mois consécutifs ou non sur l'année civile.

Bénéficiaires salariés (CDI / CDD et apprentis)

257.02.54454082	BALLAND	EVELYNE	400 Ch. de la Préuniversité 06530 CARRIS	OUI	
172.01.24037036	BETIN	YANNICK	2 Rue de Lavi 91490 Nilly-la-Forêt	OUI	
253.07.99.139040	BOBAULT	Marie-Gabrielle	19 Rue Pasteur 91490 Nilly-la-Forêt	OUI	
2.85.06.45252054	BOUILLON	CHARLINE	6 Clos de la Béraine 45300 Boynes	OUI	
272.07.11174092	COELHO	ANNE	Ch. Amiral de Granville 91490 Nilly-la-Forêt	OUI	
257.08.75120045	COLIN	FRANÇOISE	6 Rue des grands vents 45390 Coudray	OUI	
255.03.3109.8003	FEILLAS	CLAUDINE	25 Rue de Bourgoigne 91840 Soisy-sur-Ecole	OUI	
1	NIOCHAU	ERIC	19 Rue Adnaiste 48700 THOIRY	OUI	
1	PRUVENEZ	SEBASTIEN		OUI	
2.69.09.11.929018	LE ROCH	NATHALIE	6 Routes de Fleury 91930 Monnerville	OUI	

Adhésions (signatures)
l'adhésion ne rend pas le versement obligatoire
PEI PERCOI

Si vous souhaitez faire adhérer plus de 10 bénéficiaires salariés :

Faites émaner les bénéficiaires sur papier libre avec comme entête « Ratification de l'adhésion au PEI et/ou PERCOI ERES SELECTION » et renseignez le rapport A/B (cf. modèle ci-contre). Les coordonnées des adhérents devront être transmises par fichier informatique.

Total des bénéficiaires salariés (hors apprentis) ayant marqué leur accord (A) :

Total des salariés (hors apprentis) (B) :

Rapport A/B (minimum 66,66%)

